

## Évolution exonération CESU de 70 ans à 80 ans

Les exonérations attribuées automatiquement en fonction de l'âge du particulier employeur évoluent.

Un décret publié le 10 avril 2026 relève de 70 à 80 ans le seuil d'âge permettant de bénéficier de l'exonération de cotisations patronales pour l'emploi d'un salarié à domicile.

Cette exonération, qui s'appliquait automatiquement lorsque vous atteigniez 70 ans, est basculée à 80 ans à partir des déclarations du mois de juillet 2026. **Cela peut augmenter le coût de l'emploi de 15% en moyenne selon l'Observatoire de l'emploi à domicile.**

Vous ou les protégés (ce qui est très souvent le cas) ne sont peut-être pas concernés si vous êtes dans une des situations suivantes :

- Perte d'autonomie requise pour avoir droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).
- Personne âgée d'au moins 60 ans qui se trouve dans l'obligation de faire appel à une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie,
- Personne qui a, à sa charge, un enfant handicapé ouvrant droit au complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Personne qui bénéficie de l'allocation compensatrice pour tierce personne ou PCH.



**Cette exonération liée à votre âge n'est pas toujours avantageuse, cette "mauvaise nouvelle" n'en est peut être pas une.**

Si vous n'êtes pas dans une des situations précédentes ;

Il est possible que ce changement de statut vous soit favorable, et que "sans exonération" soit plus avantageux qu'avec l'exonération qui était précédemment appliquée.

Cependant cette situation n'est valable que pour les employeurs qui ont plusieurs salariés, ou que le seul salarié existant ait une très forte rémunération (ou beaucoup d'heure de déclarées)

Coût des charges mensuelle pour les cas présentés	1 salarié 8h/mois à 15€	1 salarié 130h/mois à 15€	2 salariés 8h/mois à 15€	2 salariés 80h/mois à 15€
Sans exonération	90,38€	1 406,87€	180,76€	1 730,34€
Exonération automatique liée à l'âge max 254,44 € (70 ans avant le 01/07; 80 ans après le 01/07)	61,98€	1 412,43€	123,96€	1 795,90€
Exonération Max ( apa, ou PCH, ou CMI...)	61,98€	945,23€	123,96€	1 162,17€

**Le sujet des exonérations au CESU peut être complexe et varie en fonction des situations.**

**Cependant cela reste un sujet important car cela engage des montants importants d'exonération.**

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions, sur ce sujet qui s'apprécie situation par situation.